



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration - Soixante-huitième session**

Rome, 8 - 9 décembre 1999

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

**LA RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE**

POUR

**LE PROJET DE GESTION DES RESSOURCES FORESTIÈRES**

## TABLE DES MATIÈRES

|  |            |
|--|------------|
| <b>TAUX DE CHANGE</b>  | <b>iii</b> |
| <b>POIDS ET MESURES</b>  | <b>iii</b> |
| <b>SIGLES ET ACRONYMES</b>   | <b>iii</b> |
| <b>CARTE DE LA ZONE DU PROJET</b>  | <b>iv</b>  |
| <b>RÉSUMÉ DU PRÊT</b>  | <b>v</b>   |
| <b>NOTE DE PRÉSENTATION</b>  | <b>vi</b>  |
| <b>PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA</b>             | <b>1</b>   |
| A. L'économie et le secteur agricole   | 1          |
| B. Données d'expérience  | 3          |
| C. La stratégie du FIDA en Zambie  | 3          |
| <b>DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET</b>   | <b>4</b>   |
| A. La zone du projet et le groupe cible  | 4          |
| B. Objectifs et portée du projet   | 6          |
| C. Composantes   | 6          |
| D. Coûts et financement du projet  | 8          |
| E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes              | 9          |
| F. Organisation et gestion   | 11         |
| G. Justification économique  | 12         |
| H. Risques   | 13         |
| I. Impact sur l'environnement  | 13         |
| J. Aspects novateurs   | 13         |
| <b>TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ</b>                                   | <b>13</b>  |
| <b>QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION</b>   | <b>14</b>  |
| <b>ANNEXE</b>  |            |
| <b>RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ</b> | <b>15</b>  |



## APPENDICES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>I. COUNTRY DATA</b><br>(DONNÉES SUR LE PAYS)                                    | <b>1</b>  |
| <b>II. PREVIOUS IFAD LOANS IN ZAMBIA</b><br>(PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA À LA ZAMBIE) | <b>2</b>  |
| <b>III. DYNAMIC LOGICAL FRAMEWORK</b><br>(CADRE LOGIQUE DYNAMIQUE)                 | <b>3</b>  |
| <b>IV. KEY PROJECT FACTORS</b><br>(FACTEURS CLÉS DU PROJET)                        | <b>6</b>  |
| <b>V. COSTS AND FINANCING</b><br>(COÛTS ET FINANCEMENT)                            | <b>7</b>  |
| <b>VI. ORGANIZATION AND MANAGEMENT</b><br>(ORGANISATION ET GESTION)                | <b>9</b>  |
| <b>VII. FINANCIAL AND ECONOMIC ANALYSIS</b><br>(ANALYSE FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE)  | <b>14</b> |



## TAUX DE CHANGE

|                 |   |                      |
|-----------------|---|----------------------|
| Unité monétaire | = | Kwacha zambien (ZMK) |
| 1,00 USD        | = | 1 923 ZMK            |
| 1,00 ZMK        | = | 0,00052 USD          |

## POIDS ET MESURES

Système métrique

## SIGLES ET ACRONYMES

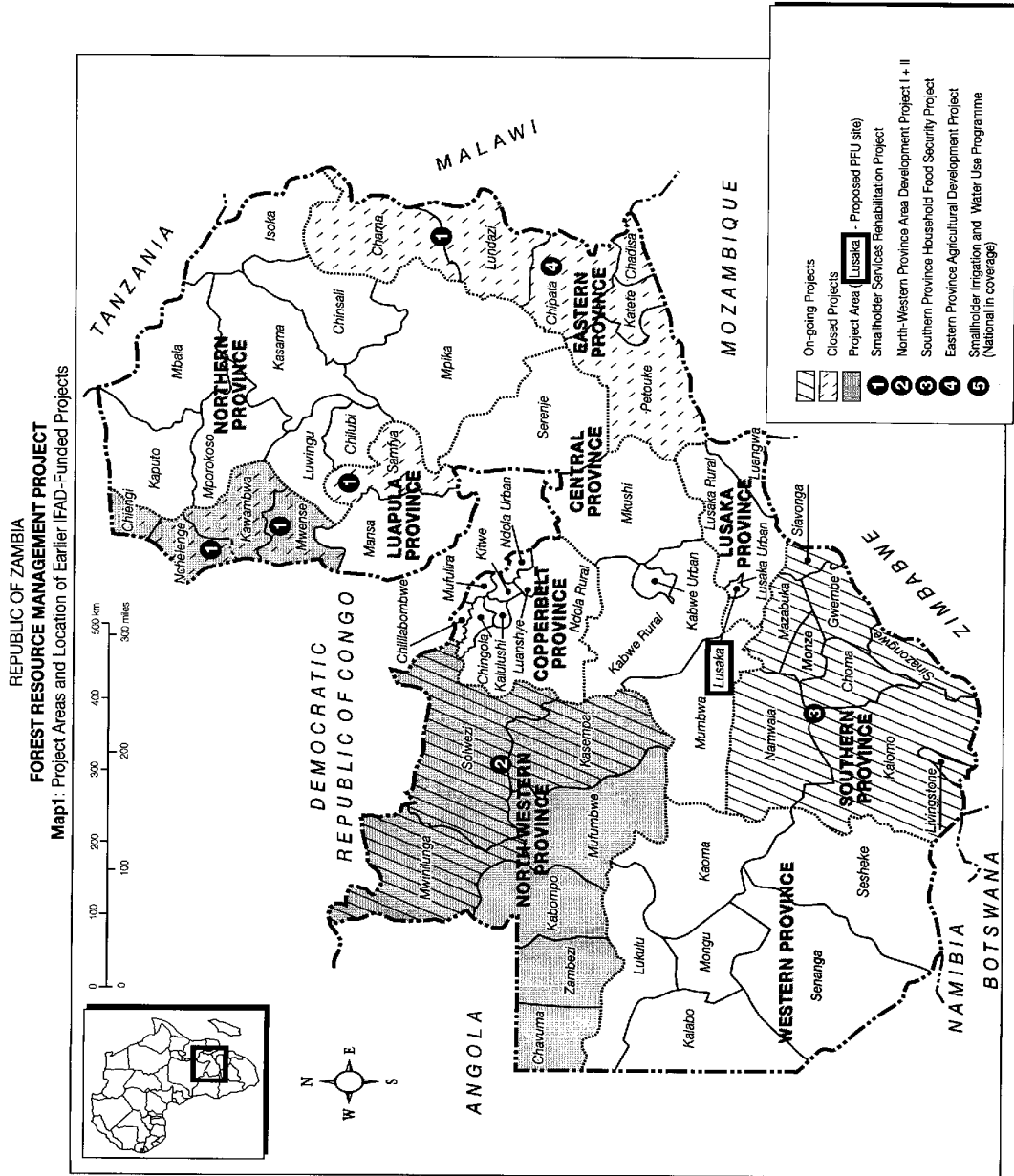
|      |   |
|------|---|
| CPP  | Comité de pilotage du projet                      |
| DED  | Service allemand d'aide au développement          |
| ONG  | Organisation non gouvernementale                  |
| PTBA | Plan de travail et budget annuel                  |
| SGI  | Système de gestion informatisée                   |
| UFP  | Petite unité temporaire de facilitation du projet |

## GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE

**Année budgétaire**

1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre

## CARTE DE LA ZONE DU PROJET



**Source:** FIDA Rapport d'évaluation prospective  
 Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

## RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE

### PROJET DE GESTION DES RESSOURCES FORESTIÈRES

#### RÉSUMÉ DU PRÊT

|   |  |
|---|--|
| <b>INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROJET:</b>       | FIDA   |
| <b>EMPRUNTEUR:</b>                              | La République de Zambie  |
| <b>ORGANISME D'EXÉCUTION:</b>                   | Ministère de l'environnement et des ressources naturelles  |
| <b>COÛT TOTAL DU PROJET:</b>                    | 15,99 millions de USD  |
| <b>MONTANT DU PRÊT DU FIDA:</b>                 | 9,15 millions de DTS (équivalant approximativement à 12,63 millions de USD)  |
| <b>CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:</b>              | 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an |
| <b>COFINANCEURS:</b>                            | Service allemand d'aide au développement (DED)<br><br>République d'Irlande   |
| <b>MONTANT DU COFINANCEMENT:</b>                | DED: 1,69 million de USD<br><br>République d'Irlande: 120 000 USD  |
| <b>CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:</b>            | 910 000 USD  |
| <b>CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:</b>          | 640 000 USD  |
| <b>INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:</b> | FIDA   |
| <b>INSTITUTION COOPÉRANTE:</b>                  | Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU)   |

## NOTE DE PRÉSENTATION

Le projet de gestion des ressources forestières sera mis en oeuvre dans certaines communautés des provinces du Nord-Ouest et de Luapula, qui sont les deux provinces les plus pauvres de la Zambie. Il assurera une base de revenu viable aux communautés rurales défavorisées qui vivent des ressources forestières, en relevant à moyen terme le niveau des revenus des ménages en zone forestière. À cet objectif sera associée la protection des forêts, de manière à inverser la tendance actuelle à l'épuisement rapide des ressources forestières.

Compte tenu de ces objectifs, le projet visera à mettre en place des institutions et des systèmes pour la gestion et la préservation des zones forestières dans le cadre d'un rangement de gestion communale ou conjointe; consolider les connaissances en matière d'utilisation durable des forêts; d'aider les producteurs et les groupes à entreprendre des activités créatrices de revenus viables en améliorant la collecte, la transformation et la commercialisation des produits forestiers; et à améliorer les conditions de vie des communautés implantées en forêt en atténuant leur isolement social et économique par un appui au développement de l'infrastructure sociale et des routes de desserte.

Au titre de la composante développement communautaire dans les zones forestières, le projet aidera dans le cadre d'un processus participatif les communautés à mettre en place la capacité institutionnelle à gérer les ressources forestières locales par les moyens suivants: mobilisation, formation, inventaires des ressources sur le plan local et à grande échelle, enquêtes sur les ménages et planification de la gestion. L'infrastructure sociale sera améliorée, ce qui est une grande priorité des communautés visées, et les routes de desserte seront remises en état pour faciliter les échanges commerciaux avec les communautés cibles.

Dans le cadre de la composante création de revenus durables, le projet mènera une action de vulgarisation et de formation dans le domaine de l'apiculture et de la commercialisation des produits de cette activité. Des travaux de recherche adaptative sur les techniques d'apiculture appropriées seront menés avec la participation des intéressés et une formation portera sur la récolte, le repiquage et le traitement du bambou et du rotin. Des petites entreprises de fabrication seront développées et la commercialisation du bambou, du rotin et des produits dérivés sera encouragée par des mesures plus efficaces. Les villageois seront familiarisés avec les techniques durables de collecte, traitement et commercialisation du bois d'oeuvre ainsi que des champignons et des produits traditionnels de la forêt, tandis que des travaux de recherche adaptative conduits avec la participation des intéressés porteront sur les techniques appropriées de traitement de ces produits. Le projet améliorera la capacité des institutions financières participantes à assurer des services d'épargne et de crédit en milieu rural et apportera des fonds à rétrocéder aux groupes et aux particuliers pour entreprendre des activités rémunératrices fondées sur les produits de la forêt.

Dans le cadre de la composante facilitation du projet, on facilitera l'exécution en passant des contrats avec les organismes participant à la mise en oeuvre et en supervisant leurs activités, en rassemblant et diffusant l'information gestionnaire dont ils auront besoin. Il s'agira également d'établir des rapports périodiques à l'intention du gouvernement, du FIDA et des autres organismes cofinanceurs ainsi que de conduire des enquêtes d'évaluation et d'analyser les résultats.

Ce sont les futurs habitants des zones forestières qui bénéficieront des principaux avantages du projet car leur base de ressources sera préservée. Les milieux forestiers fragiles sont menacés par l'accroissement de la pression démographique et l'exploitation économique qu'elle entraîne. Des mesures vigoureuses de gestion des ressources locales dont bénéficieront environ 40 000 ménages offrent la meilleure chance d'assurer des revenus aux générations futures. À moyen terme, le projet



améliorera le niveau de vie et les échanges commerciaux pour de nombreuses communautés en encourageant des investissements prioritaires dans l'infrastructure sociale et la remise en état des routes de desserte.

Environ 13 000 producteurs verront s'accroître les revenus qu'ils tirent des produits de la forêt. Le sous-secteur de l'apiculture enregistrera chaque année un surcroît de production de 2 712 t de miel liquide et 191 t de cire d'abeille une fois le projet achevé.

Le projet est exposé à deux principaux risques: d'une part, la détermination des pouvoirs publics d'adopter dans le principe comme dans la pratique des méthodes de gestion collective des forêts pourrait faiblir et, de l'autre, les communautés pourraient ne pas être convaincues de la nécessité de gérer les ressources forestières. Pour atténuer ce dernier risque, on choisira avec soin les zones d'activité et l'on mènera une action intensive de sensibilisation.



**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À**  
**LA RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE**  
**POUR**  
**LE PROJET DE GESTION DES RESSOURCES FORESTIÈRES**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République de Zambie d'un montant de 9,15 millions de DTS (équivalant approximativement à 12,63 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Projet de gestion des ressources forestières. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA<sup>1</sup>**

**A. L'économie et le secteur agricole**

1. La Zambie est un pays enclavé d'une superficie de 752 620 km<sup>2</sup> qui s'étend pour l'essentiel sur un plateau entre 900 et 1 500 m d'altitude. La population, qui était d'environ 9 millions d'habitants en 1995, s'est accrue au taux annuel moyen de 3,4% au cours de la période 1980-1993. Le pays, divisé en neuf provinces et 61 districts, est l'un des plus urbanisés d'Afrique: en 1994, le pourcentage de la population non rurale était de 43%. Il s'agit d'un pays à faible revenu, avec un PNB par habitant d'environ 400 USD en 1995 qui était de 45% inférieur à celui de 1981 (720 USD). Le PNB par habitant a reculé d'environ 0,8% par an au cours de la période 1985-1995.

2. Le fait que plus de 85% des recettes d'exportation de la Zambie proviennent de l'exploitation du cuivre et d'autres minéraux pose aujourd'hui encore des problèmes. La production de cuivre et d'autres minéraux n'a cessé de chuter depuis le début des années 70, phénomène aggravé par la forte baisse des prix internationaux du cuivre. La principale évolution structurelle sur le plan économique a été le déclin relatif de la part du secteur minier dans le PIB, part qui est passée de 41% en 1965 à 10% à l'heure actuelle, tandis que la valeur ajoutée du secteur des services représente environ 42% du PIB. L'agriculture, quant à elle, contribue au PIB pour environ 18%.

3. La part relativement faible de l'agriculture dans le PIB ne donne pas la mesure de la dépendance économique du pays à l'égard de ce secteur. En effet environ la moitié de la population vit directement de l'agriculture, qui emploie les deux tiers de la main-d'œuvre dans le secteur structuré et reste la principale source d'emploi pour les femmes en milieu rural.

4. Les agriculteurs peuvent être classés en trois catégories: les petits exploitants, au nombre de 650 000, qui cultivent 2 à 3 ha chacun avec la main-d'œuvre familiale et produisent essentiellement pour leur subsistance; les nouveaux exploitants, au nombre de 120 000, qui cultivent de 5 à 30 ha en utilisant des bœufs, des semences améliorées et des engrais pour produire des excédents commercialisables; enfin, les exploitants commerciaux, au nombre de 26 000, qui cultivent plus de 30 ha chacun en recourant à de la main-d'œuvre salariée et en utilisant des bœufs ou des tracteurs.

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice I pour de plus amples informations.



5. Les cultures commerciales sont le principal moteur de croissance dans le secteur agricole, alors que l'on note une stagnation du taux de croissance réel des cultures traditionnelles (de subsistance). Le maïs reste la principale culture, mais on s'efforce de plus en plus de promouvoir d'autres productions, notamment sorgho, manioc, mil, tournesol, arachide, sucre, tabac, coton, soja, légumes et fleurs. Depuis que les pouvoirs publics ont cessé d'acheter la récolte de maïs, le commerce des produits agricoles dans les zones reculées connaît une grave crise. La toute récente croissance du secteur agricole est imputable à l'augmentation de la production de maïs, de sucre, de blé et de produits horticoles.

6. La croissance annuelle du secteur de l'agriculture, en moyenne de 3,5%, pourrait être beaucoup plus élevée. Il y a en effet en Zambie environ 750 000 ha de terres agricoles sous-exploitées et environ 2 900 ha de parcelles sur lesquelles l'irrigation permettrait d'accroître la production. Jusqu'ici, les mesures prises par les pouvoirs publics ont désavantagé l'agriculture, d'où un recul des investissements en capital et en main-d'œuvre et une distorsion des profils de production dont souffrent particulièrement les petits exploitants.

7. Les indicateurs du développement humain reflètent ces tendances macro-économiques défavorables. Durant les dix dernières années qui ont suivi l'indépendance, les indicateurs s'étaient améliorés grâce à la gratuité de l'enseignement primaire et des soins de santé, mais vingt ans de régression économique et de compression des dépenses publiques consacrées aux services sociaux ont entraîné une nette dégradation de la situation sociale. Le taux de mortalité parmi les moins de cinq ans - l'un des principaux indicateurs - est passé de 150 à 202 décès pour 1 000 naissances vivantes entre les années 80 et 1992. L'adoption récente d'un système de paiement par l'utilisateur a certes amélioré la qualité des soins pour ceux qui peuvent les payer, mais elle a aussi mis les services de santé structurés totalement hors de portée des personnes très pauvres.

8. En 1991, près de 70% de tous les Zambiens et 88% des ménages ruraux vivaient au-dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire que leur budget ne leur permettait pas de subvenir à leurs besoins élémentaires. La pauvreté est plus répandue dans les campagnes que dans les villes, et elle est particulièrement aiguë dans les zones reculées. Seuls 8% des ménages de la province du Nord-Ouest et de la province de Luapula ne sont pas classés comme pauvres.

9. La pauvreté rurale est associée à quatre facteurs: le manque d'accès aux ressources, l'isolement géographique par rapport aux services et aux marchés, le manque de biens de production tels que bœufs et, enfin, le manque de main-d'œuvre. De plus, les ménages ayant une femme à leur tête comptent de nombreuses personnes à charge pour une main-d'œuvre réduite. Des effets cycliques viennent aggraver ces problèmes: la "période de disette" avant la récolte coïncide avec un taux de morbidité maximale et un pic de la demande de main-d'œuvre agricole. Nombre de ménages pauvres se trouvent pris dans un cercle vicieux où la maladie et la malnutrition contribuent à faire chuter la production, ce qui aggrave les déficits alimentaires saisonniers.

10. En privilégiant à l'excès la culture du maïs, on a modifié les habitudes de consommation et conduit à planter cette céréale dans des zones peu adaptées, ce qui a accru les risques climatiques. Cette orientation a non seulement compromis la stabilité des approvisionnements alimentaires mais a également déséquilibré le régime traditionnel sur le plan nutritionnel. L'accroissement de la production de maïs hybride destiné à la vente, au détriment des cultures pratiquées par les femmes, a non seulement amené les hommes à contrôler une part plus importante des revenus en espèces, mais il a également accru la charge de travail des femmes, à qui incombent le désherbage et la récolte.

## **B. Données d'expérience**

11. En Zambie, le FIDA a jusqu'ici apporté son appui à six projets, dont trois sont aujourd'hui clos. Au total, l'engagement net du FIDA au titre des prêts s'élève à 59 millions de DTS (82,6 millions de USD). La carte indique l'emplacement des projets, et l'appendice II présente le portefeuille des prêts et dons du FIDA.

12. Les trois projets en cours entrent dans le cadre du programme d'investissement dans le secteur agricole. Le projet de remise en état des services destinés aux petits exploitants ainsi que les phases I et II du projet de développement régional de la province du Nord-Ouest ont considérablement enrichi l'expérience du FIDA en ce qui concerne les activités dans une partie de la zone du projet. Les rapports d'évaluation à mi-parcours du projet de remise en état des services destinés aux petits exploitants et de la phase II du projet de développement régional de la province du Nord-Ouest - donnent un aperçu réaliste des problèmes et des possibilités de promouvoir la production, la création de groupes et le crédit dans des zones agro-économiques marginales.

13. Dans la plupart des projets, d'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'accroissement de la production des petits exploitants et la création de revenus, et des mesures empreintes de souplesse ont permis de réagir aux maladies des cultures et à la sécheresse. Des équipements communautaires ont été mis en place à un coût raisonnable grâce à une formule d'auto-assistance. Les résultats des composantes recherche se sont fait attendre, mais d'importants progrès ont été enregistrés dans l'amélioration des variétés de cultures traditionnelles. Les services de vulgarisation ont aidé les agriculteurs à s'adapter à l'évolution de la situation en encourageant la multiplication des semences et la diversification des cultures. Mais dans le système formation et visites il n'a pas été assez tenu compte des réalités financières et des différences du potentiel de développement agro-économique. D'une façon générale, les opérations de crédit se sont avérées non viables, surtout en raison du manque d'indépendance, des taux d'intérêt bonifiés et des carences opérationnelles et administratives. Les tentatives récentes pour relancer les services financiers dans le cadre du projet de développement régional de la province du Nord-Ouest devraient être riches d'enseignements nouveaux.

14. La gestion, la supervision et l'évaluation de projets au demeurant complexes se sont heurtées à des difficultés. Certains projets comportaient de nombreuses composantes dont la complémentarité, par exemple entre vulgarisation, nutrition, crédit et routes, n'était pas évidente. Les unités de suivi et d'évaluation ont fait quelques études *ad hoc* utiles, mais les résultats se sont avérés dans l'ensemble insuffisants tant pour la gestion des activités en cours que pour servir de base à l'évaluation et à la planification des projets. Le manque de personnel de contrepartie et la lenteur du transfert des agents formés ont parfois entravé le recours à l'assistance technique pour améliorer les compétences locales. La conception du projet envisagé s'attaque à ce problème en intégrant dans sa structure même le renforcement des capacités locales.

## **C. La stratégie du FIDA en Zambie**

15. Il est manifeste que les autorités, qui ont entrepris un processus douloureux d'ajustement en vue de fonder les rapports économiques sur l'économie de marché, sont en train de jeter les bases d'une économie stable et efficace. L'État intervient moins dans la prestation des services et la production, de sorte que le secteur privé prend davantage d'importance. Le cadre stratégique élaboré par le FIDA pour la Zambie tient compte de quatre grands facteurs: a) la capacité limitée d'exécution du secteur public dans l'agriculture et dans d'autres secteurs; b) la décision des autorités d'associer les organisations non gouvernementales (ONG) à l'exécution des projets; c) les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de stratégies axées sur la culture du maïs dans les zones marginales; d) la nécessité d'accélérer la transformation des institutions du secteur public pour qu'elles puissent assumer un rôle nouveau plus normatif.



16. Malheureusement, les fractions les plus pauvres de la population rurale, en particulier les femmes, sont à la merci des effets des profondes mutations en cours, qui jusqu'ici ont été pour elles surtout négatifs. Pour quelques communautés isolées, les forces du marché ne se sont encore traduites par aucune culture offrant un potentiel de rentabilité ni aucune entreprise éventuellement profitable. La dure réalité a contraint de nombreux producteurs à revenir à des modes de production de subsistance caractérisés par une faible utilisation d'intrants et des résultats très médiocres. Il est connu que les ruraux pauvres ont tendance à surexploiter l'environnement en récoltant du bois d'oeuvre et en puisant dans d'autres ressources naturelles, face à l'impossibilité de se procurer un revenu en milieu rural et à la difficulté à trouver du travail en ville.

17. La stratégie du FIDA privilégie le renforcement de la position des producteurs ruraux, en leur donnant des moyens d'action pour qu'ils puissent s'intégrer au nouvel environnement économique. Les objectifs classiques de - sécurité alimentaire (en associant création de revenus et production de subsistance) et d'amélioration du niveau de vie - ne sont pas abandonnés mais l'approche suivie correspondra à un modèle de développement local participatif choisi par les producteurs et axé sur les problèmes prioritaires des petits exploitants. Cela aura deux conséquences directes: on fera plus largement appel à des organismes d'exécution issus de la société civile et les interventions au profit du développement s'inscriront dans un cadre souple et dynamique.

18. Le principal axe stratégique retenu par le FIDA en Zambie comportera quatre éléments: a) accroître l'efficacité et garantir la pérennité des quelques services publics essentiels qui subsistent dans le secteur de l'agriculture et des ressources naturelles; b) appuyer la privatisation des services dispensés auparavant par l'État ou par des organismes semi-publics, en les transférant durablement à des partenaires organisés, notamment les communautés; c) faciliter l'accès à des activités rémunératrices en améliorant la position des petits exploitants sur le marché grâce à des dispositifs appropriés de commercialisation; d) encourager les ruraux pauvres à utiliser plus efficacement et plus écologiquement les vastes ressources naturelles non agricoles pour résoudre les difficultés d'accès aux intrants dans les zones reculées.

## **DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET**

### **A. La zone du projet et le groupe cible**

19. Le projet sera exécuté dans certaines communautés de la province du Nord-Ouest et de celle de Luapula, qui sont parmi les plus pauvres du pays. En effet, 80% des habitants de la province du Nord-Ouest et 83% dans la province de Luapula sont classés comme "extrêmement démunis". Les aliments de base manquent entre novembre et février, les mois de janvier et février étant les plus durs. Ces deux provinces comptent près de 20% des pauvres du pays alors qu'elles ne représentent que 10% de l'ensemble de la population zambienne. Les zones retenues englobent une grande partie de la superficie du pays dotée d'un couvert forestier relativement intact sur des terres peu fertiles.

20. La pauvreté, très répandue dans le groupe cible de la province du Nord-Ouest, est due pour beaucoup à l'isolement de cette région et au fait qu'elle n'offre pas d'avantage comparatif du point de vue de la production agricole. Dans la province de Luapula, la pauvreté a deux grandes causes: a) la forte densité de population dans la vallée et à proximité des lacs, ce qui explique la dégradation des ressources forestières et l'évolution vers un système de cultures plus ou moins permanent; b) l'isolement des zones situées sur le plateau, qui souffrent particulièrement du manque d'accès aux débouchés.

21. Les bénéficiaires prévus sont de petits exploitants pauvres qui associent essentiellement l'agriculture de subsistance à des activités non agricoles. Il s'agit d'activités surtout masculines comme le sciage en long, la charpenterie/menuiserie, la pêche, la chasse, l'apiculture, l'artisanat et, d'activités auxquelles se consacrent essentiellement les femmes comme le commerce, la récolte de



produits de la forêt autres que le bois (chenilles, *chikanda*, *munkoyo*, plantes médicinales, etc.) ainsi que la fabrication de bière traditionnelle. Avec les techniques de production dont ils disposent, les utilisateurs de la forêt épuisent peu à peu leurs ressources et perdent une grande partie du potentiel économique de leurs produits faute d'avoir les savoir-faire voulus pour la récolte et la transformation.

22. Un problème commun aux deux provinces est la faible productivité agricole, due à l'acidité des sols, au manque de la force de traction et d'intrants de production. L'isolement géographique et la précarité des moyens de transport et de communication ne font qu'aggraver les difficultés de commercialisation, notamment pour les produits volumineux. L'exploitation écologiquement viable des produits de la forêt se heurte au manque de techniques appropriées de récolte et à l'absence de structures locales de gestion. En outre, les habitants de la zone du projet ne connaissent pas les techniques améliorées de traitement pour le miel et la cire d'abeille, pour les produits du bambou et du rotin et pour toute une gamme d'autres produits traditionnels de la forêt. La multiplicité des tâches domestiques ne laisse aux femmes que peu de temps pour se livrer à d'autres activités génératrices de revenus. Enfin, l'absence de mécanismes de crédit et d'épargne en milieu rural, conjuguée à l'insuffisance des structures actuelles de commercialisation, sont autant d'obstacles à l'exploitation lucrative des produits de la forêt.

23. Dans la province du Nord-Ouest, certaines techniques de production font défaut dans les zones rurales: a) des techniques d'apiculture abordables et adaptées au milieu, qui soient notamment accessibles aux villageois; b) des techniques élémentaires de traitement du bambou et des techniques plus poussées de traitement du rotin. Dans la province de Luapula, les villageois ne disposent pas des compétences voulues pour passer de la collecte de miel à l'apiculture et ils ne connaissent pas les deux techniques mentionnées ci-dessus pour le traitement du rotin et du bambou. Dans les deux provinces, les producteurs doivent être initiés à des techniques écologiquement viables de récolte du bambou et du rotin ainsi que de récolte et de conservation ou traitement de nombreux autres produits de la forêt.

24. Le projet visera à peu près un tiers de l'ensemble de la population rurale, ce qui correspond aux habitants des zones d'activité choisies. Chaque zone d'activité, d'un diamètre de 20 km en moyenne jusqu'à environ 30 km, comprend entre 600 et 800 ménages vivant dans des villages proches les uns des autres et des zones forestières. À peu près 40 000 ménages (soit 200 000 personnes) seront concernés, dont quelque 7 800 ménages ayant une femme à leur tête. Dans les zones d'activité, 13 000 producteurs devraient en principe se proposer pour participer à des activités d'appui rémunératrices avec des groupements et des associations de commercialisation.

25. Dans les deux provinces, la grande majorité de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté et réunit donc les conditions requises pour bénéficier de l'appui du projet. Des critères de sélection seront appliqués pour recenser les communautés forestières dans les zones d'activité durant les trois premières années d'exécution, en commençant par une zone pour passer à cinq en tout dans chaque district. On accordera une attention particulière aux communautés ou groupes les plus vulnérables compte tenu de l'existence de ressources forestières et de la volonté de participer à une gestion communale. Pour choisir le groupe cible, on prendra en considération:

- les communautés les plus isolées qui, éloignées des débouchés, se consacrent surtout à la production de subsistance et ont difficilement accès aux services de santé et autres services sociaux;
- les ménages ayant une femme à leur tête, groupe qui se caractérise par un ratio élevé de personnes à charge et des superficies insuffisantes consacrées à la production vivrière par manque de main-d'œuvre;
- les zones plus exposées à la malnutrition, qui entraîne un faible rendement du travail et donc une faible productivité et un déficit alimentaire pour les ménages;



- en évitant les zones très peu peuplées, celles qui jouxtent une ville ou qui sont totalement déboisées et donc n'ont plus de ressources forestières.

## **B. Objectifs et portée du projet**

26. Le projet a pour but d'accroître les revenus des pauvres qui vivent de l'exploitation des ressources forestières. Il s'agira à court terme d'augmenter la productivité et de renforcer l'efficacité des structures de commercialisation et, à plus long terme, de maintenir les activités de production forestière à des niveaux écologiquement soutenables.

27. Aussi l'axe central du projet sera-t-il la mise au point de modalités de gestion des ressources par un processus d'apprentissage dans le cadre duquel sera instauré un contexte économique favorable aux activités de production du secteur privé. Dans le même temps, les usagers se verront confier la responsabilité de la protection et de la réglementation de l'exploitation des ressources forestières locales. À ce titre, l'élément clé de la conception du projet sera la mise en place d'institutions capables d'assurer sous une forme ou une autre une bonne gestion communale ou collective. Il s'agit d'arriver à instituer une maîtrise et une responsabilité locales des ressources forestières pour que l'intérêt bien compris des communautés les incite à réglementer l'exploitation des ressources économiques selon des modalités écologiquement viables.

28. Dans le cadre d'une gestion communale rationnelle, on peut s'attaquer à la pauvreté dans l'immédiat et à plus long terme par une double action visant, d'un côté, à créer des revenus durables et, de l'autre, à fournir un appui matériel pour des investissements communaux dans les infrastructures sociales et l'amélioration des routes, selon le principe de l'auto-assistance. Le projet se propose de favoriser en milieu rural de véritables activités commerciales privées qui ne dépendent pas de subventions - visibles ou non. Les investissements dans le domaine social devraient déboucher sur une amélioration sensible des conditions de vie des villageois qui auront plus facilement accès à des services collectifs comme l'approvisionnement en eau, l'assainissement, les postes de santé ou les écoles. On atténuera d'autre part l'isolement économique et social de la population en veillant à ce que les routes de desserte soient praticables pendant la saison des pluies.

## **C. Composantes**

29. Le projet s'articule autour de trois composantes: développement communautaire dans les zones forestières; création de revenus durables; et facilitation du projet.

### **Développement communautaire dans les zones forestières**

30. **Gestion communale des ressources forestières.** Dans chaque zone d'activité, le projet visera à renforcer la capacité institutionnelle de gestion des ressources forestières, au niveau communal. Les conditions locales et la réceptivité des bénéficiaires détermineront les modalités précises du développement, mais l'enchaînement général des activités sera le suivant: mobilisation des communautés, séances de formation aux techniques participatives de gestion, inventaire des forêts locales par les communautés, enquêtes socio-économiques sur les ménages, enfin planification détaillée de la gestion et de l'utilisation des ressources.

31. Ces activités déboucheront concrètement sur un plan de gestion des ressources forestières qui sera convenu pour chaque zone d'activité en fonction des conditions locales et, ce qui est tout aussi important, sur le renforcement durable des institutions locales, qui seront ainsi habilitées à gérer et à entretenir elles-mêmes leur base économique et leurs ressources naturelles.



32. **Cartographie à grande échelle des ressources naturelles.** Des cartes à grande échelle des ressources naturelles dans la province du Nord-Ouest, analogues à celles récemment réalisées pour la province de Luapula, seront établies et diffusées dans le cadre du projet, ce qui facilitera les activités communautaires de gestion des ressources.

33. **Développement de l'infrastructure sociale.** Un organisme sous contrat sera chargé d'aider les communautés cibles à identifier les équipements sociaux à améliorer pour relever les conditions de vie en facilitant l'accès aux services de base. Cette opération contribuera indirectement à accroître les revenus et les disponibilités des ménages pauvres grâce à des économies de temps et à de meilleures conditions sanitaires. Un fonds d'investissements communautaire de 1,00 million de USD permettra, à certaines conditions, de faire bénéficier les initiatives communautaires de dons pouvant atteindre 75% du coût total de l'aménagement de petites infrastructures. Une participation des communautés locales égale à 25% au moins du coût total de ces activités sera exigée sous forme de main-d'œuvre et de matériaux locaux, puis de contribution à l'exploitation et à l'entretien.

34. **Remise en état de routes de desserte.** Afin de faciliter l'accès aux marchés et aux services sociaux, le projet aidera les communautés cibles à remettre en état quelque 400 km de routes de desserte en procédant par tronçons. Sous la coordination d'un organisme sous contrat, qui administrera un fonds pouvant atteindre 1,05 million de USD, les communautés participeront activement à la conception, à la préparation, à l'exécution et à l'entretien des travaux de réfection routière. Elles seront censées fournir volontairement 25% au moins du coût total sous forme de main-d'œuvre et/ou de matériaux locaux et assumer en partie l'entretien de la route par la suite. L'emploi de méthodes à fort coefficient de main-d'œuvre et le recours à de petits entrepreneurs locaux créeront des possibilités de revenus.

#### **Création de revenus durables**

35. **Produits de l'apiculture.** Le projet permettra à quelque 7 500 bénéficiaires d'avoir accès à des services de vulgarisation et de formation apicoles destinés à améliorer la production et la commercialisation. Une série de cours de formation, d'ateliers et de visites organisés à l'intention à la fois des apiculteurs et des vulgarisateurs constituera l'élément principal de ce volet. Dans chaque province, le personnel de terrain de l'organisme sous contrat mènera, dans le cadre du programme de formation, des activités auprès des producteurs et des travaux de recherche adaptative sur les techniques apicoles appropriées. Cette organisme établira des liens avec les institutions financières participantes afin d'offrir des possibilités de crédit et de faciliter la mise en place de filières de commercialisation.

36. Par ailleurs, une ONG spécialisée encouragera au niveau des villages certaines méthodes d'apiculture (ruches à traverse supérieure) dans le cadre de la promotion des techniques apicoles à l'intention des groupements de femmes qui bénéficie actuellement d'un appui au titre de la phase II du Projet de développement de la province du Nord-Ouest. Cette activité secondaire bénéficiera à quelque 300 femmes dans la province du Nord-Ouest.

37. **Produits en bambou et rotin.** Afin d'encourager le développement d'activités génératrices de revenus, le projet assurera des services de vulgarisation et de formation pour la récolte, le repiquage et le traitement du bambou et du rotin à l'intention de quelque 2 500 producteurs établis et nouveaux. Grâce au développement de petites entreprises de transformation, à la création de liens avec les institutions financières participantes pour l'ouverture de facilités de crédit et à l'amélioration des filières de commercialisation pour le bambou, le rotin et les produits dérivés, le projet créera de la valeur ajoutée dans les régions rurales. Il financera des activités de recherche adaptative sur la culture du bambou et du rotin, les variétés de rotin et des études pilotes pour le transfert de technologie, tout en apportant un appui à l'adoption de mesures et de règlements propices à un environnement porteur dans ce secteur.



38. **Autres produits forestiers.** De même, le projet mettra à la disposition de quelque 2 750 bénéficiaires des services de vulgarisation et de formation en matière de méthodes rationnelles de récolte, de transformation et de commercialisation du bois d'oeuvre, des champignons, des plantes médicinales, des chenilles, des *chikanda* et toute une gamme d'autres produits forestiers. Le projet appuiera des activités communautaires de reboisement, notamment par l'aménagement de petites pépinières et de parcelles boisées à l'échelon du district et du village. Il financera également des travaux de recherche adaptative et participative sur les techniques appropriées de conservation et de transformation applicables aux produits forestiers traditionnels et nouveaux. L'achat d'outillage et la constitution d'un fonds de roulement pour les employés des scieries et des entreprises de menuiserie ainsi que la construction d'un entrepôt communautaire polyvalent pour le groupage des produits destinés à la vente bénéficieront de facilités de crédit.

39. **Renforcement de services financiers ruraux.** Le projet s'attaquera à l'insuffisance du crédit institutionnel pour la production, la transformation et la commercialisation des produits forestiers dans la zone d'intervention en assurant une formation et une assistance matérielle. Il renforcera la capacité de deux institutions financières participantes du secteur privé à assurer des services de crédit et d'épargne aux producteurs ruraux et aux négociants à des taux d'intérêt positifs. Un fonds de crédit renouvelable d'un montant de 600 000 USD sera constitué afin de mettre à la disposition des institutions financières participantes des ressources suffisantes qui seront rétrocédées à des groupes et à des particuliers pour des activités rurales génératrices de revenus.

### Facilitation du projet

40. Une petite unité temporaire de facilitation du projet (UFP) sera créée afin d'accélérer la mise en oeuvre des activités; à cette fin, elle sera chargée de sélectionner les organismes d'exécution, de passer des contrats avec eux et de les superviser. Cela lui permettra d'assurer une coordination à la fois dynamique et souple. L'UFP exploitera un système de gestion informatisée (SGI) pour rassembler et diffuser les données d'information dont les organismes d'exécution, les communautés et les groupements de producteurs ont besoin, et établira des rapports périodiques à l'intention des bailleurs de fonds du projet. L'UFP sous-traitera aussi l'enquête de référence et des études terminales et les analysera.

### D. Coûts et financement du projet

41. **Coût du projet.** Sur la base des prix d'août 1998 et compte tenu des provisions pour aléas d'exécution et pour aléas financiers, le coût du projet a été estimé à 15,99 millions de USD (voir tableau 1). La composante en devises est évaluée à 3,7 millions de USD, soit 23% du coût total du projet. Les coûts de base du projet sont ventilés comme suit: environ 45% pour les activités liées aux moyens de subsistance, 26% pour le renforcement des capacités des institutions communautaires à gérer leurs ressources forestières et 21% pour l'infrastructure rurale.

42. **Financement.** Le tableau 2 indique les modalités provisoires de financement du projet par composante. Les financeurs du projet sont: le gouvernement, les bénéficiaires, l'Irlande, le Service allemand d'aide au développement (DED) et le FIDA. Le gouvernement prendra à sa charge les droits et taxes, ainsi que 10% des dépenses supplémentaires de salaires et indemnités, et la totalité des frais de location des bureaux de l'UFP, à hauteur de 910 000 USD. Les bénéficiaires apporteront 640 000 USD, dont au moins 25% seront consacrés au développement de l'infrastructure sociale et à la réfection des routes de desserte. L'Irlande, par le biais d'un don administré par le FIDA, financera le volet promotion de la technologie apicole à l'intention des groupements féminins, à hauteur de 120 000 USD. Le DED financera sous forme de don l'assistance technique à long terme et l'achat de véhicules pour un total de 1,69 million de USD. Le FIDA couvrira le solde des coûts du projet par un prêt de 12,63 millions de USD accordé à des conditions particulièrement favorables.



**TABEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET<sup>a</sup>**  
(en millions de USD)

| Composantes  | Monnaie locale | Devises     | Total        | % en devises | % des coûts de base |
|--|----------------|-------------|--------------|--------------|---------------------|
| <b>A. Développement communautaire dans les zones forestières</b> | <b>5,47</b>    | <b>1,47</b> | <b>6,94</b>  | <b>21</b>    | <b>47</b>           |
| - Gestion communale des ressources forestières                   | 2,79           | 0,89        | 3,69         | 24           | 25                  |
| - Cartographie à grande échelle des ressources naturelles        | 0,08           | 0,07        | 0,15         | 46           | 1                   |
| - Développement de l'infrastructure sociale                      | 1,27           | 0,29        | 1,56         | 18           | 11                  |
| - Remise en état de routes de desserte                           | 1,32           | 0,22        | 1,54         | 15           | 10                  |
| <b>B. Création de revenus durables</b>                           | <b>5,24</b>    | <b>1,53</b> | <b>6,78</b>  | <b>23</b>    | <b>46</b>           |
| - Produits de l'apiculture                                       | 2,19           | 0,86        | 3,05         | 28           | 21                  |
| - Produits en bambou et rotin                                    | 1,97           | 0,43        | 2,40         | 18           | 16                  |
| - Autres produits forestiers                                     | 0,34           | 0,13        | 0,48         | 29           | 3                   |
| - Renforcement de services financiers ruraux                     | 0,73           | 0,10        | 0,83         | 12           | 6                   |
| <b>C. Facilitation du projet</b>                                 | <b>0,63</b>    | <b>0,43</b> | <b>1,06</b>  | <b>40</b>    | <b>7</b>            |
| <b>Total des coûts de base</b>                                   | <b>11,35</b>   | <b>3,44</b> | <b>14,80</b> | <b>23</b>    | <b>100</b>          |
| Provision pour aléas d'exécution                                 | 0,16           | 0,14        | 0,30         | 47           | 2                   |
| Provision pour aléas financiers                                  | 0,74           | 0,14        | 0,89         | 16           | 6                   |
| <b>Total des coûts du projet</b>                                 | <b>12,26</b>   | <b>3,72</b> | <b>15,99</b> | <b>23</b>    | <b>108</b>          |

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

### E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

43. Les marchés relevant du prêt du FIDA seront passés sous la responsabilité de l'UFP, conformément aux directives du Fonds en la matière. Les organismes d'exécution assumeront leurs propres dépenses de fonctionnement et seront responsables des fonds qu'ils gèrent sur la base de directives exposées dans le manuel d'exécution du projet. Les contrats relatifs aux biens d'un montant égal ou supérieur à 200 000 USD feront l'objet d'appels d'offres internationaux. Les articles dont le prix se situe entre 10 000 et 200 000 USD seront achetés par appel à la concurrence locale. L'assistance technique à court terme fera l'objet de consultations de fournisseurs à l'échelon international tandis que les biens d'un prix égal ou inférieur à 10 000 USD feront l'objet de consultations de fournisseurs à l'échelon national. Les contrats d'un montant supérieur à 50 000 USD exigeront l'agrément préalable du FIDA. Tous les achats ne seront autorisés que s'ils figurent dans les plans de travail et budgets annuel (PTBA) approuvés, avec indication des titres de dépenses, de la responsabilité de l'achat et de la méthodologie à suivre. Le DED se chargera lui-même, conformément à ses propres procédures, de la passation des marchés au titre du don qu'il a octroyé.

44. **Décaissements et Comptes.** Le prêt du FIDA sera décaissé sur six ans. Les retraits du compte de prêt seront effectués conformément à des procédures jugées acceptables par le FIDA. Afin de faciliter la mise en oeuvre du projet, deux comptes spéciaux seront ouverts pour le prêt du FIDA et seront gérés par l'UFP: le premier concernera les dépenses de fonctionnement (compte spécial A) et le deuxième servira à la rétrocession de fonds (compte spécial B). Les montants initiaux déposés sur ces comptes s'élèveront à 600 000 et 100 000 USD respectivement. Les comptes spéciaux seront réapprovisionnés conformément aux directives du FIDA, tandis que chaque organisme sous contrat tiendra des comptes distincts en kwacha pour les dépenses afférant au projet<sup>2</sup>. Les organismes sous contrat présenteront leurs demandes de réapprovisionnement en même temps que les relevés de compte trimestriels et les inventaires.

<sup>2</sup> L'appendice VI montre les flux de fonds.

**TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT<sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

| Composantes  | Gouvernement |            | Irlande      |            | DED            |             | FIDA            |             | Bénéficiaires |            | Total           |             | Monnaie locale (hors taxes) |                 | Droits et Taxes |  |
|--|--------------|------------|--------------|------------|----------------|-------------|-----------------|-------------|---------------|------------|-----------------|-------------|-----------------------------|-----------------|-----------------|--|
|  | Montant      | %          | Montant      | %          | Montant        | %           | Montant         | %           | Montant       | %          | Montant         | %           | Devises                     |                 |                 |  |
| <b>A. Développement communautaire dans les zones forestières</b> |              |            |              |            |                |             |                 |             |               |            |                 |             |                             |                 |                 |  |
| Gestion communale des ressources forestières                     | 272,6        | 6,6        | 0            | 0          | 742,0          | 18          | 3 098,3         | 75,3        | 0             | 0          | 4 113,0         | 25,7        | 982,7                       | 2 999,8         | 130,3           |  |
| Cartographie à grande échelle des ressources naturelles          | 17,8         | 10,8       | 0            | 0          | 0              | 0           | 147,9           | 89,2        | 0             | 0          | 165,8           | 1           | 73,6                        | 78,3            | 13,8            |  |
| Développement de l'infrastructure sociale                        | 83,7         | 5,4        | 0            | 0          | 0              | 0           | 1 155,0         | 74,4        | 313,1         | 20,2       | 1 551,9         | 9,7         | 293,4                       | 1 174,7         | 83,7            |  |
| Remise en état de routes de desserte                             | 69,1         | 4,5        | 0            | 0          | 0              | 0           | 1 124,1         | 73,9        | 328,6         | 21,6       | 1 521,9         | 9,5         | 224,0                       | 1 228,7         | 69,1            |  |
| <b>Total partiel</b>   | <b>443,4</b> | <b>6</b>   | <b>0</b>     | <b>0</b>   | <b>742,0</b>   | <b>10,1</b> | <b>5 525,5</b>  | <b>75,1</b> | <b>641,7</b>  | <b>8,7</b> | <b>7 352,7</b>  | <b>46</b>   | <b>1 573,8</b>              | <b>5 481,7</b>  | <b>297,1</b>    |  |
| <b>B. Création de revenus durables</b>                           |              |            |              |            |                |             |                 |             |               |            |                 |             |                             |                 |                 |  |
| Produits de l'apiculture   | 186,7        | 5,5        | 123,3        | 3,6        | 946,6          | 28          | 2 128,8         | 62,9        | 0             | 0          | 3 385,6         | 21,2        | 942,2                       | 2 362,1         | 81,2            |  |
| Produits en bambou et rotin                                      | 132,3        | 5          | 0            | 0          | 0              | 0           | 2 524,2         | 95          | 0             | 0          | 2 656,5         | 16,6        | 476,4                       | 2 144,2         | 35,9            |  |
| Autres produits forestiers                                       | 36,5         | 6,9        | 0            | 0          | 0              | 0           | 494,8           | 93,1        | 0             | 0          | 531,3           | 3,3         | 150,8                       | 348,1           | 32,3            |  |
| Renforcement de services financiers ruraux                       | 12,4         | 1,5        | 0            | 0          | 0              | 0           | 841,5           | 98,5        | 0             | 0          | 853,9           | 5,3         | 109,1                       | 732,4           | 12,4            |  |
| <b>Total partiel</b>   | <b>367,9</b> | <b>5</b>   | <b>123,3</b> | <b>1,7</b> | <b>946,6</b>   | <b>12,7</b> | <b>5 989,5</b>  | <b>80,6</b> | <b>0</b>      | <b>0</b>   | <b>7 427,5</b>  | <b>46,4</b> | <b>1 678,6</b>              | <b>5 586,9</b>  | <b>161,9</b>    |  |
| <b>C. Facilitation du projet</b>                                 | <b>78,3</b>  | <b>6,5</b> | <b>0</b>     | <b>0</b>   | <b>0</b>       | <b>0</b>    | <b>1 136,0</b>  | <b>93,5</b> | <b>0</b>      | <b>0</b>   | <b>1 214,4</b>  | <b>7,6</b>  | <b>476,6</b>                | <b>682,1</b>    | <b>55,6</b>     |  |
| <b>Total des coûts du projet</b>                                 | <b>908,2</b> | <b>5,6</b> | <b>123,3</b> | <b>0,8</b> | <b>1 688,6</b> | <b>10,6</b> | <b>12 633,0</b> | <b>79,1</b> | <b>641,7</b>  | <b>4</b>   | <b>15 994,7</b> | <b>100</b>  | <b>3 729,1</b>              | <b>11 750,8</b> | <b>514,6</b>    |  |

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.



45. **Comptabilité et vérification des comptes.** Les organismes sous contrat seront tenus de présenter des états trimestriels dans le mois qui suit la fin du trimestre. Ils établiront chaque année des relevés de compte et un inventaire. L'UFP préparera des états financiers consolidés qui seront soumis au FIDA dans les trois mois qui suivent la clôture de chaque exercice financier et feront l'objet d'une vérification comptable indépendante effectuée selon des normes agréées. Le rapport de vérification, qui devra parvenir au plus tard au FIDA six mois après la clôture de l'année budgétaire du projet, certifiera l'exactitude des comptes et fournira des conseils avisés en vue d'améliorer les procédures comptables utilisées.

## **F. Organisation et gestion**

46. Les institutions communautaires seront les principaux intervenants dans la mise en oeuvre du projet. Elles comprendront des comités de gestion des ressources et des comités mixtes de gestion des forêts, des groupements de producteurs, des associations de commercialisation et des comités chargés de l'infrastructure rurale. Les institutions communautaires s'attacheront principalement à la constitution de groupes et à l'acquisition de compétences de gestion, à l'identification des possibilités de développement, à la planification et à la gestion d'activités de développement économique durable basées sur les produits forestiers, à l'interaction entre les organismes techniques et financiers, à la mobilisation des contributions des communautés au développement des infrastructures rurales, et enfin au partage des responsabilités pour l'entretien des infrastructures communautaires améliorées. Les bénéficiaires participeront également au financement des activités relatives à l'infrastructure rurale.

47. La structure d'organisation et de facilitation du projet a été conçue de manière à faciliter la mise en oeuvre du projet par les communautés locales plutôt qu'à la gérer. L'intention est de mettre en place une structure institutionnelle minimale et de limiter autant que possible l'intervention extérieure en veillant à l'efficacité des services consultatifs à l'acheminement rationnel de ressources matérielles. Le projet s'articulera autour d'un ensemble d'accords avec une UFP placée sous l'autorité de la commission des forêts zambiennes au sein du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles pour faciliter la coordination du projet. Un comité de pilotage du projet (CPP) présidé par le secrétaire permanent du Ministère national de l'environnement et des ressources naturelles sera créé à l'échelon national et chargé d'avaliser les contrats conclus avec les organismes participant à l'exécution, le choix des communautés et les principales décisions nécessaires à la mise en oeuvre du projet.

48. L'UFP se composera de cinq cadres et de six auxiliaires placés sous la direction du responsable de la facilitation. Elle sera responsable d'une série de contrats de service avec des ONG et des organisations du secteur privé compétentes et coordonnera les efforts des divers organismes d'exécution, essentiellement par le biais d'examen et d'exercices de planification à caractère participatif. Sur le plan administratif, l'UFP aura pour tâches de passer des marchés, de contrôler les flux de fonds du projet, de préparer les demandes de remboursement pour le FIDA, d'exploiter un SGI efficace, d'assurer la liaison entre le projet et les organismes extérieurs, d'assurer le secrétariat du CPP et enfin de gérer les évaluations d'impact.

49. Les ONG joueront un rôle essentiel dans la mise en oeuvre des sous composantes de gestion des forêts, infrastructure rurale et moyens de production et dans la sous-traitance de services spécialisés. La mobilisation d'ONG pour assurer des services spécifiques liés à l'exécution du projet en étroite coopération avec les organismes publics soulève des difficultés nouvelles du fait que des dispositions rigoureuses en matière de gestion devront être arrêtées pour tout un ensemble de contrats.



50. **Chronologie de la mise en oeuvre.** La mise en oeuvre sur le terrain sera conduite dans certaines zones d'activité dans le cadre d'une gestion communale des activités liées aux ressources forestières qui s'accompagnera d'activités d'appui à la production. Les activités de développement des infrastructures rurales seront introduites ultérieurement. Pour toutes les zones d'activité, l'appui du projet sera limité à trois ans.

51. **Comptes rendus, supervision, suivi et évaluation.** Le SGI servira à regrouper des données matérielles et financières destinées essentiellement à permettre de prendre des décisions en matière de gestion du projet en pleine connaissance de cause. Le SGI, mis en service par l'UFP, constituera la seule source de données pour le suivi du projet et les informations serviront de base pour établir les rapports trimestriels et annuels. Par le biais du SGI, les responsables de la gestion du projet seront tenus informés des progrès réalisés sur le terrain au moyen des indicateurs objectivement vérifiables figurant dans le cadre logique dynamique<sup>3</sup>. Les personnels de l'UFP et des organismes d'exécution, de même que les bénéficiaires participeront au suivi de l'avancement du projet et des résultats obtenus dans des domaines techniques particuliers. L'UFP sera chargée de collecter les données de suivi, de collationner l'information et de compiler des rapports détaillés de suivi et d'avancement sur une base trimestrielle. À la fin de la période d'exécution, un rapport d'achèvement du projet sera établi à partir de l'ensemble des données rassemblées par le SGI et des rapports annuels. La principale évaluation d'impact se fondera sur l'enquête initiale et une enquête terminale symétrique, qui seront toutes deux réalisées par un organisme régional indépendant.

### G. Justification économique

52. **Production, commercialisation et prix.** À part l'amélioration de l'accès aux ressources forestières pour étayer les moyens d'existence du groupe cible, le projet contribuera directement à relever les revenus des petits exploitants grâce à des méthodes plus efficaces de récolte, de transformation et de commercialisation des produits forestiers. Le transfert de savoir-faire interne et externe, en particulier pour la fabrication d'articles en bambou et en rotin, s'accompagnera de la mise au point de techniques de production adaptées, notamment pour les apiculteurs. Le projet aidera les bénéficiaires à s'insérer sur le marché en étant mieux informés et mieux organisés, ce qui leur permettra d'élargir leurs débouchés et d'améliorer leur pouvoir de négociation. Le projet devrait se traduire par un gain de production de 2 712 t de miel liquide et 191 t de cire d'abeille par an et par une amélioration sensible de la qualité et la quantité du bambou/rotin et d'autres produits forestiers.

53. **Avantages et bénéficiaires.** Compte tenu de la place de premier plan que le projet accorde à la pérennité, les principaux bénéficiaires seront les futurs habitants des zones forestières, qui pourront tirer leurs moyens d'existence de l'exploitation des ressources locales. Dans un premier temps, le projet bénéficiera directement à environ 40 000 ménages (dont 7 800 ayant une femme à leur tête) appartenant aux communautés rurales visées, soit au moins un tiers de l'ensemble de la population dans chaque district. Dans les communautés ciblées, la composante création de revenus durables devrait appuyer des particuliers et des groupes dans diverses activités liées aux ressources forestières: 7 800 apiculteurs, 2 000 producteurs de bambou et 500 producteurs de rotin, enfin 2 750 autres producteurs. Ce total de 13 050 producteurs signifie qu'une aide sera apportée à plus d'un quart des ménages dans les communautés concernées.

54. **L'analyse financière et économique** était centrée sur la composante création de revenus durables en utilisant dix modèles de production différents. Les apiculteurs et les petits exploitants qui produisent d'autres produits forestiers amélioreront sensiblement leurs revenus grâce au projet et seront en mesure de rembourser les sommes qu'ils empruntent aux conditions du marché pour leurs investissements. L'adoption de techniques améliorées de production et de commercialisation permettra d'accroître considérablement la rentabilité de la main-d'œuvre familiale, en rapportant deux à trois fois le salaire journalier moyen en milieu rural. Les résultats de l'analyse économique justifient

---

<sup>3</sup> Voir appendice III.

les investissements du projet dans le relèvement durable de la production de l'apiculture, du bambou, du rotin et d'autres produits forestiers. La rentabilité économique du projet pourrait atteindre 19% sur 20 ans et être remarquablement stable même en présence d'une conjoncture défavorable.

### **H. Risques**

55. La possibilité que les impératifs financiers de survie individuelle l'emportent sur l'intérêt général dans la mise en place d'une gestion communautaire des ressources forestières serait le principal risque lié au projet. On présume que les communautés pourront être amenées à comprendre la nécessité d'une gestion durable des ressources forestières. À cet effet, les zones d'activité seront choisies avec soin et l'approche privilégiera la gestion des forêts plutôt que l'appui à la production. En outre, le projet mise sur la volonté du gouvernement d'instaurer une gestion conjointe des ressources forestières par l'intermédiaire de la commission nationale des forêts au moyen de mécanismes d'incitation appropriés. Cette démarche implique que les fonctionnaires publics acceptent de réorienter leur action sur la participation et la facilitation et que le gouvernement appuie l'autonomie opérationnelle des ONG le rôle de premier plan qu'elles seront appelées à jouer dans la mise en oeuvre de certaines des sous-composantes.

### **I. Impact sur l'environnement**

56. En Zambie, les habitants des forêts tirent leurs moyens d'existence d'un environnement fragile, qu'ils sont contraints de dégrader pour faire face à leurs besoins immédiats d'aliments et de combustible. Les statistiques dont on dispose actuellement sur l'appauvrissement des ressources forestières sont très incomplètes et ne permettent pas de faire des projections détaillées des pertes enregistrées. Des consultations avec les principaux intervenants ont toutefois confirmé la tendance à une réduction continue des forêts. La conception du projet de gestion des ressources forestières répond à l'impératif de protéger l'environnement contre une exploitation économique échappant à tout contrôle. Les interventions du projet devraient contribuer sensiblement à ralentir l'appauvrissement des forêts, voire à inverser la tendance dans certaines zones, ouvrant ainsi la voie à l'exploitation régulière et durable de la large gamme de produits forestiers dont dépendent les petits exploitants. Eu égard à la fragilité de l'écosystème dans lequel se dérouleront les activités du projet, celui-ci a été classé dans la catégorie B.

### **J. Aspects novateurs**

57. Les principaux exécutants seront des ONG et des organismes privés sous contrat avec le gouvernement. La petite UFP établira et gèrera ces contrats, en veillant à la bonne coordination des intrants. L'UFP sera une branche temporaire du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles créée dans le seul but de mener à bien les activités convenues. Par ailleurs, grâce à la subdivision en zones d'activité, toutes les interventions du projet ont un « terme » bien défini. Les institutions qui seront mises en place et développées à l'échelon du village auront ainsi un caractère authentique et ne nécessiteront pas d'être indéfiniment subventionnées. Les améliorations qui seront apportées à la capacité des pouvoirs publics et des ONG partenaires seront durables et appuieront les structures de gestion communautaire et les groupements de producteurs

## **TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ**

58. Un accord de prêt entre la République de Zambie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'Emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

59. La République de Zambie est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.



60. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

#### **QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION**

61. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République de Zambie un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (9 150 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président  
Fawzi H. Al-Sultan

## **RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

(Négociations de prêt conclues le 12 novembre 1999)

1. Le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles (ou l'institution responsable du projet) ouvrira puis tiendra dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA, ou dans une autre banque agréée par le Gouvernement de la République de Zambie (ci-après dénommé le Gouvernement) et le FIDA, un compte de projet libellé en kwacha (le "compte du projet") aux fins des opérations. L'Unité de facilitation du projet (UFP) sera pleinement autorisée à gérer le compte du projet.
2. Le Gouvernement fera en sorte que le compte du projet soit ouvert dans les 90 jours suivant la date d'entrée en vigueur de l'Accord de prêt.
3. Le Gouvernement procédera pour chaque exercice à des allocations budgétaires égales aux fonds de contrepartie figurant dans le plan de travail et budget annuel (PTBA) de l'année pertinente du projet, et mettra ces allocations à la disposition de l'institution responsable du projet en tant que de besoin.
4. Le Gouvernement fera en sorte que le PTBA concernant les activités du projet dans la province de Luapula soit techniquement et financièrement compatible avec le PTBA équivalent soumis pour le projet de gestion des ressources forestières provinciales financé par le Gouvernement finlandais.
5. Chacun des sous-traitants (c'est-à-dire des entités auxquelles l'institution responsable du programme aura sous-traité l'exécution de certaines activités du projet) sera recruté par l'institution responsable du projet. Celle-ci établira avec chaque sous-traitant un contrat distinct qui sera soumis au FIDA pour examen préalable et approbation.
6. Dans les 90 jours suivant la date d'entrée en vigueur de l'Accord de prêt, le Gouvernement présentera au FIDA pour observations et approbation le projet de manuel d'exécution du projet.
7.
  - a) Dans les 180 jours suivant la date d'entrée en vigueur de l'Accord de prêt, le Gouvernement établira et exploitera un système de gestion informatisée (SGI) destiné à la collecte, l'analyse et l'échange de données et permettant de suivre en permanence le projet. Le SGI servira à regrouper des données matérielles et financières dans le but d'informer la direction des décisions intéressant le projet. Il constituera la seule source de données pour le suivi et servira de base aux rapports trimestriels et annuels, aux ateliers annuels d'examen et de planification et aux PTBA issus de ces activités. Le Gouvernement fera en sorte que le SGI soit établi au sein de l'UFP pendant les activités préparatoires à la mise en oeuvre du projet.
  - b) Dans les 180 jours suivant la date d'entrée en vigueur de l'Accord de prêt, le Gouvernement désignera un organisme indépendant acceptable pour le Fonds, qui sera chargé de réaliser une enquête de référence pour évaluer au moyen d'indicateurs appropriés l'impact des composantes menées à terme et de l'ensemble du projet sur les bénéficiaires.
  - c) Le Gouvernement veillera à ce que le SGI reçoive régulièrement des informations sur les progrès matériels, y compris le renforcement institutionnel, réalisés dans le cadre du projet. Tous les personnels du projet participeront au suivi de l'avancement et des résultats du projet dans les domaines de leur ressort lors des visites sur le terrain. Le responsable du suivi du projet à l'UFP assurera la collecte systématique des données, le collationnement des informations et l'établissement de rapports



trimestriels sur l'état d'avancement du projet. Les institutions communautaires tiendront des registres de leurs activités et communiqueront ces informations au SGI; elles tiendront régulièrement des réunions pour passer en revue ce qui a été réalisé et évaluer les progrès accomplis.

8. a) Dans les 90 jours suivant la date d'entrée en vigueur de l'Accord de prêt, le Gouvernement nommera des vérificateurs indépendants qu'il aura choisis conformément aux procédures et critères convenus entre lui et le FIDA pour vérifier les comptes du projet.

b) Le Gouvernement fera en sorte que le rapport d'audit du projet soit très détaillé, soit établi sur la base d'états financiers préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés et reflète fidèlement les opérations du projet et les progrès accomplis. Le rapport d'audit fera notamment référence aux états de dépenses tenus dans le cadre du projet ainsi qu'au compte spécial et au compte du projet.

9. Le Gouvernement fera en sorte que les personnels clés du projet soient assurés contre les risques de maladie et d'accident en conformité avec les dispositions courantes applicables à la fonction publique du pays.

10. Le Gouvernement veillera à ce que les femmes soient représentées dans toutes les activités du projet et bénéficient de ses retombées.

11. Les décaissements sur le compte du prêt peuvent être suspendus dès lors que les faits supplémentaires suivants se produisent:

- a) le règlement du crédit, ou toute disposition y relative, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension d'application, d'une abrogation, d'un amendement ou d'une modification sans le consentement préalable du FIDA, et le FIDA a estimé que cette dérogation, suspension, abrogation, amendement ou modification a eu ou est susceptible d'avoir un effet préjudiciable sur la composante crédit; et
- b) le manuel d'exécution du projet, ou toute disposition y relative, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension d'application, d'une abrogation, d'un amendement ou d'une modification sans le consentement préalable du FIDA, et le FIDA a estimé que cette levée, suspension, abrogation, amendement ou modification a eu ou est susceptible d'avoir un effet préjudiciable sur le projet.

12. Le décaissement de fonds pour des dépenses au titre de la composante crédit du projet est subordonné aux conditions additionnelles suivantes:

- a) le règlement du crédit, tel qu'adopté par le Comité de pilotage du projet (CPP) sous la forme approuvée et certifiée comme étant exacte et intégrale par l'institution responsable du projet, a été approuvé par le FIDA; et
- b) un accord a été conclu entre le Gouvernement et chaque institution financière participante (IFP) au sujet de l'exécution de la composante crédit du projet (accord subsidiaire IFP) et cet accord subsidiaire IFP a été approuvé par le FIDA.





ANNEXE

13. La prise d'effet de l'Accord de prêt est subordonnée aux conditions suivantes:
- a) un Comité de pilotage du projet a été dûment établi;
  - b) une UFP a été dûment établie;
  - c) un facilitateur du projet affecté à l'UFP a été dûment nommé par le Gouvernement et la nomination a été approuvée par le FIDA;
  - d) le Gouvernement a dûment ouvert un compte spécial A;
  - e) des accords ont été conclus entre le Gouvernement et les organismes recrutés par contrat pour exécuter le projet dans les deux provinces de la zone du projet; des copies de ces contrats signés, dont le fond et la forme sont acceptables par le FIDA, et qui sont certifiées comme étant exactes et intégrales par un fonctionnaire compétent du Gouvernement, ont été remises au FIDA;
  - f) le PTBA pour la première année du projet a été établi et approuvé par le Comité de pilotage du projet, le FIDA et l'institution coopérante;
  - g) l'Accord de prêt a été dûment signé, et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales pertinentes; et
  - h) le Gouvernement a remis au FIDA un avis juridique favorable émis par le Procureur général ou un autre conseiller juridique agréé par le FIDA, dont la forme et le fonds ont été jugés acceptables par le FIDA.